D'après la situation que vous avez décrite, vous êtes a priori éligible à ces aides. Ces résultats sont fondés sur les seules informations que vous avez indiquées et ne constituent en aucune façon un engagement de la part des organismes cités.

## ADÉFIP
### *ESPACE INSERTION*

Cette aide permet aux bénéficiaires du RSA qui reprennent une activité de faire face très rapidement aux premières dépenses et aux besoins de trésorerie. Son montant varie entre 300 et 700 euros en fonction de la reprise d'activité (CDD, CDI, etc.).

**Justificatifs nécessaires :**
- attestation d'éligibilité au RSA au moment du fait générateur
- copie du CER ou du PPAE en cours de validité
- imprimé de demande dûment complété avec le référent RSA
- RIB au nom de l'usager et émanant d'un établissement bancaire français
- selon le fait générateur: copie du contrat de travail ou attestation d'entrée effective en formation ou extrait KBis et copie de l'immatriculation auprès de la Chambre des métiers ou de commerce

**Critères d'éligibilité :**
- Avoir un contrat d'engagement réciproque (CER) ou un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).
- Ne pas avoir bénéficié de cette aide au cours des 12 derniers mois.